Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Une solution à la chrysomèle : rotation et soja

Par Christophe NOISETTE

Publié le 30/09/2009, modifié le 27/03/2026

Depuis une dizaine d'année, un nouveau parasite a envahi les champs de maïs : la chrysomèle (Diabrotica virgifera), un coléoptère originaire d'Amérique centrale, dont la larve s'attaque aux racines du maïs. Son apparition fait toujours l'objet de débats, souvent polémiques. La mouvance anti-OGM a régulièrement émis l'hypothèse que la chrysomèle n'est pas venue par hasard, et qu'il est pour le moins curieux que son apparition corresponde au moment même où un maïs GM, le Mon863, est testé pour lui résister. La lutte transgénique a d'ailleurs été jugée intéressante par la Direction Générale de la Santé et des Consommateurs (DG Sanco) de la Commission européenne, même si elle n'est pas allée jusqu'à la proposer comme une réelle alternative de lutte en Europe [1].
Cette hypothèse « énerve » les partisans des OGM. Ainsi, Marcel Kuntz, dans un article publié sur le site de l'AFIS [2], considère que cette hypothèse ne tient pas la route. Il affirme par exemple que « la date réelle d'arrivée en Europe (vraisemblablement avant 1992) est largement antérieure au développement du maïs Mon863 », ce qui est incontestable. Mais selon plusieurs études, l'apparition en Serbie n'est pas liée aux autres apparitions, à partir de 1999, en Suisse, en Italie et en France. Ainsi, on peut lire sur le site de l'Inra [3], citant un article de Science : « Il était jusqu'ici couramment admis que les insectes de ces foyers secondaires d'Europe occidentale étaient originaires d'Europe centrale. L'étude génétique portant sur des foyers de la chrysomèle des racines du maïs découverts ces dernières années en Europe, coordonnée par Thomas Guillemaud (Inra de Sophia-Antipolis) et publiée dans l'édition du 11 novembre 2005 de la revue Science montre qu'il n'en est rien ». M. Kuntz cite lui aussi cet article, reconnaît qu'il évoque des « arrivées indépendantes de la chrysomèle » mais conclut tout de même qu'il n'y a « pas trace dans cet article d'une indication allant dans le sens d'une quelconque introduction préméditée », ce que personne n'a affirmé. Attitude courante dans la manipulation de l'opinion publique que de faire croire que son interlocuteur utilise mal une source... Le reste de l'argumentation de Marcel Kuntz se base uniquement sur le fait que ceux qui évoquent cette hypothèse sont tous des « militants anti-OGM ».
Autre élément, soulevé cette fois par Gilles-Eric Séralini, chercheur à l'université de Caen, et membre du CRII-GEN : « Cet insecte a mis un siècle pour traverser les Etats-Unis du Sud au Nord alors que, dès les années 50, les transports de céréales par avion étaient très courants. Ce n'est donc pas normal qu'il arrive en Europe aussi rapidement et de façon aussi fréquente ».

Un seul précédent en 50 ans

Enfin, Frédéric Jacquemart, membre de France Nature Environnement (FNE) et du Haut conseil sur les biotechnologies [4], précise, à propos des espèces invasives, plusieurs éléments qui renforcent, sans la confirmer, la thèse de l'introduction volontaires de cette chrysomèle.
Premièrement, « les insectes sont, en général, véhiculés par les plantes importées, soit par les graines (la chrysomèle n'est pas un parasite des graines, mais des racines et le maïs ne voyage pas tellement en avion), soit, surtout, par les plantes ornementales (7ème conférence sur les ravageurs en agriculture, Montpellier, 2005) ».
Deuxièmement, « si les petits pucerons et cochenilles semblent plus facilement réussir leur débarquement (ils représentent à eux seuls 64% des espèces exogènes), c'est plus difficile pour notre chrysomèle, qui mesure tout de même plus d'un demi-centimètre. Il faut, dans ce cas, soit importer de la terre avec des œufs et les remettre ensuite dans des conditions favorables, ce qui ne saurait être accidentel, soit introduire des femelles fécondées, à la bonne période, pas trop loin d'un champ de maïs et que ces bestioles échappent aux insecticides, aux conditions de soute, aux quarantaines et aux contrôles. Bref, ce n'est tout de même pas si simple ».
Enfin, troisièmement, « en se référant à une liste d'insectes ravageurs phytophages introduits de 1950 à 1999 (5e conférence internationale sur les ravageurs en agriculture, Montpellier, 1999), on retrouve UN coléoptère, Reesa vespulae, introduit, lui, avec des graines, soit UN cas équivalent en presque cinquante ans. Une autre revue, précédemment citée, ne retrouve, de 2000 à 2005 cette fois, qu'UN SEUL CAS : notre chrysomèle du maïs… mais au moins quatre fois (tous les foyers européens n'ont pu être génétiquement étudiés) ».
Le débat est donc scientifiquement ouvert, bien au-delà des pro ou des anti-OGM...

La rotation, une technique efficace et plébiscitée

La première réponse, en France, pour tenter d'éradiquer ce parasite fortement nuisible, a été de pulvériser, par avion, des pesticides. Le ministère de l'Agriculture « prône toujours les épandages par hélicoptères ou tracteurs enjambeurs au détriment de la biodiversité et tout particulièrement des abeilles », précise un communiqué de presse des élus verts de la Région Rhône Alpes. Or, pour eux, l'éradication est illusoire et les épandages ne sont pas souhaitables. De même, FNE rappelle dans un communiqué de presse [5] datant du 20 août 2009 que « l'épandage aérien du pesticide deltaméthrine, l'enrobage des semences au pesticide Cruiser ou encore les OGM restent de fausses solutions » à ce problème.
Les Verts de la Région Rhône-Alpes ou FNE prônent la rotation, comme seule solution efficace et écologique pour lutter contre la chrysomèle. Les élus encouragent les agriculteurs de la Région à entreprendre des rotations, ainsi « les larves ne trouveront pas de maïs au printemps quand elles sortiront de terre et mourront » [6] et de faire cette rotation de préférence avec du soja « car il demande les mêmes sols ». Cette proposition des élus, outre le fait de permettre de lutter efficacement contre la chrysomèle, a un autre avantage : elle permet à la Région, terre d'élevage, d'améliorer sa disponibilité en protéines, dont elle est plutôt démunie.
La rotation des cultures semble faire consensus, puisque Pascale Briand, la nouvelle directrice générale de la DGAL reconnaît, elle aussi, que « la mesure la plus efficace est la rotation des cultures » [7]. Et ainsi, elle a promis une indemnité plus importante aux maïsiculteurs qui pratiqueront la rotation des cultures plutôt que l'utilisation de pesticides (arrêté du 24 juillet 2009).
Mais pour FNE, « la mesure est insuffisante. À l'heure de la mise en œuvre du plan Ecophyto 2018 qui prévoit de réduire de moitié l'usage des pesticides en 10 ans, il est inacceptable que des agriculteurs reçoivent une aide pour des traitements sans avoir mis en place de rotation. Nous demandons que seuls les agriculteurs pratiquant la rotation des cultures soient soutenus financièrement dans la lutte contre la chrysomèle » [8].
Mais le lobby du maïs et de l'agriculture productiviste, l'Association générale des producteurs de maïs (AGPM), a publié un communiqué de presse [9] intitulé : « Diabrotica : remettre les pendules à l'heure » qui va exactement à contre-courant du consensus précédemment évoqué. Pour

l'AGPM, « établir un lien originel entre monoculture du maïs et Diabrotica est pour le moins abusif voire mensonger : la monoculture du maïs, très minoritaire en France, existe depuis des décennies alors que Diabrotica n'est réellement apparu en France que depuis 5 ans ». L'AGPM dénonce aussi la stratégie du ministère de l'Agriculture qui consiste à vouloir éradiquer cet insecte ravageur, ce qui, affirme-t-elle, « montrera rapidement ses limites sur le plan financier à mesure que l'insecte s'installera » [10]. Ainsi, pour l'AGPM, il est urgent et nécessaire de permettre aux agriculteurs européens d'utiliser les maïs GM résistants à la chrysomèle, le fameux Mon863, et le traitement des semences avec des produits chimiques. Mais l'opinion publique ne semble pas prête à croire à une nouvelle solution miracle...
Enfin, le ministère de l'Agriculture attend les conclusions des experts entomologistes sur l'année 2009, pour envisager les suites à donner à la lutte contre ce coléoptère. La DGAL a précisé à Inf'OGM que ce rapport sera disponible et accessible à tous sur demande fin septembre.

[1] UE – Lutte contre la chrysomèle : quand la DG Sanco encense une PGM non autorisée en Europe

[2] http://www.pseudo-sciences.org/spip...

[3] http://www.inra.fr/60ans/60_ans_de_...

[4] et également administrateur d'Inf'OGM

[5] http://www.fne.asso.fr/fr/chrysomel...

[6] http://www.lesverts38.org/article.p...

[7] Agra fil, 19 août 2009

[8] http://www.terre-sauvage.com/le-jou...

[9] http://www.agpm.com/pages/communiqu...

[10] http://www.agpm.com/pages/communiqu...

Adresse de cet article : https://infogm.org/une-solution-a-la-chrysomele-rotation-et-soja/